CGV - Prestations générales

Document de référence · Modèle Fotostudio n° 91700 · Édition du 5 novembre 2026

Studio Timeless — Conditions Générales de Vente (CGV)

Studio Timeless SAS | 46 avenue des Bénédictins, 87000 Limoges, France | Tél. : 05 55 05 95 97 | Email : contact@studiotimeless.fr | SIRET : 951 360 254 00035 | TVA : FR13951360254 | Site : https://studiotimeless.fr

1) Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent toute commande de prestation (photographie, vidéo, location de matériel) passée auprès de Studio Timeless, ainsi que l'utilisation de la plateforme de réservation en ligne. Des conditions particulières propres à certaines prestations (notamment Mariages, Iris, Séances, Identité, Vidéo, Entreprise, Restaurations, Location de matériel) complètent les présentes CGV et prévalent en cas de contradiction.

Évolution des CGV. Studio Timeless se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans avis préalable. Les CGV applicables à chaque commande sont celles en vigueur et acceptées par le Client lors de la conclusion du contrat. Les modifications ultérieures ne s'appliquent pas aux contrats déjà conclus, sauf accord exprès des parties ou disposition légale impérative.

2) Réservation et formation du contrat

Toute réservation (en ligne, au studio, par email ou téléphone) implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV. La réservation devient ferme et définitive à réception :

1. Du devis/contrat signé (signature électronique ou papier) et/ou de la validation via la plateforme de réservation, et
1. Du paiement de l'acompte (ou des acomptes) prévu(s). À compter de cette confirmation, le créneau est immobilisé exclusivement pour le Client. Les devis sont valables 14 jours.

3) Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC), selon les tarifs en vigueur au jour de la commande. **3.1 Acomptes — engagement ferme :** Le montant de l'acompte demandé lors de la réservation est fixé par Studio Timeless en fonction de la prestation, variant de 25 % à 100 % du montant total. Les acomptes versés rémunèrent l'immobilisation du créneau et la préparation. Sauf cas de force majeure, ils ne sont pas remboursables. **3.2 Modalités de règlement des séances :** Les séances de photos d'identité sont réglées en une seule fois. Toutes les autres prestations, hors mariage, sont réglées en deux échéances selon le montant et les dates indiqués au devis et aux factures. **3.3 Mariages :** Le règlement des prestations de mariage est réparti en quatre versements égaux de 25 % du montant total TTC. Les factures indiquent leur rang : « 1/4 », « 2/4 », « 3/4 » et « 4/4 ». La dernière facture correspond au solde restant dû après déduction des versements précédents. Le solde doit être réglé au plus tard avant le commencement de la prestation. Le Client peut suivre les factures et les règlements depuis son espace client. **3.4 Moyens de paiement :** Virement bancaire, carte bancaire, paiement en ligne. **3.5 Défaut de paiement :** Studio Timeless se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'à régularisation, sans que cela ne constitue une annulation imputable au Studio. Les sommes dues restent exigibles. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard sont dues de plein droit à compter du jour suivant la date d'échéance : au taux d'intérêt légal en vigueur pour les Clients consommateurs, et, pour les Clients professionnels, au taux de la BCE majoré de 10 points, outre l'indemnité forfaitaire légale de recouvrement de 40 € (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce). **3.6 Frais de déplacement :** Sauf déplacement expressément inclus dans l'offre ou le devis, les déplacements sont facturés au réel à **0,85 € TTC par kilomètre parcouru**, sur la base du trajet aller-retour au départ et au retour du Studio Timeless, 46 avenue des Bénédictins, 87000 Limoges. Une estimation est indiquée au devis avant réservation ; les frais kilométriques sont facturés après la prestation selon le kilométrage effectivement parcouru. Tout kilométrage inclus s'entend en distance totale aller-retour ; seuls les kilomètres excédentaires sont facturés. Tout montant de déplacement expressément inclus est déduit des frais correspondants. Les éventuels péages et frais de stationnement sont refacturés au réel après la prestation. La TVA applicable suit le régime de la prestation principale. Les conditions de déplacement déjà convenues dans les contrats et devis acceptés restent inchangées.

4) Modification, annulation, report

Toute demande de modification doit être formulée par écrit (email ou SMS). **4.1 Annulation :** Sauf cas de force majeure, aucune annulation n'est acceptée après confirmation de réservation. **4.2 Conséquences :** Studio Timeless est fondé à conserver les acomptes versés et à exiger le paiement du solde restant dû au titre de l'exécution du contrat. **4.3 Report :** Studio Timeless peut, à titre commercial, proposer un report, sous réserve de disponibilité et de conditions définies par écrit.

5) Réalisation de la prestation

5.1 Obligation de moyens : Studio Timeless est tenu à une obligation de moyens. Le résultat dépend de facteurs extérieurs (météo, luminosité, lieu, comportement des participants, etc.). Studio Timeless ne souscrit aucune obligation de résultat quant à l'obtention d'images « identiques » à une référence ou une attente subjective. **5.2 Retouches :** Toute demande de retouche avancée peut être

refusée ou facturée sur devis. **5.3 Conditions de prise de vue :** En cas d'intempéries rendant la prestation impossible, un report peut être proposé.

6) Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les horaires (en cas de retard >15 min pour les photos d'identité, le rendez-vous est annulé sans remboursement), surveiller les enfants/accompagnants, répondre des dégradations, et respecter les consignes de sécurité. La prise de vue par le Client est interdite (hors Mariage).

7) Évolution de formule — montée en gamme uniquement

Après réservation, seule une montée en gamme est autorisée, sous réserve de faisabilité. Toute baisse de gamme n'est pas acceptée après confirmation.

8) Livraison, fichiers et retouches

Les fichiers RAW et négatifs numériques photographiques ne sont pas livrés. Pour les séances courantes hors prestations IRIS, le délai moyen de livraison des photographies est d'environ quatre semaines. Lorsqu'une prestation dispose d'un délai spécifique indiqué dans ses conditions particulières ou dans le devis accepté, ce délai spécifique s'applique.

9) Conservation, archivage et réactivation des galeries

Pour les prestations de mariage, Studio Timeless garantit la conservation des fichiers photographiques pendant vingt-quatre (24) mois à compter de la date du mariage. La durée garantie de disponibilité de la galerie et de conservation des fichiers, prises ensemble, ne dépasse pas cette échéance. Les fichiers peuvent être conservés au-delà, sans garantie de disponibilité ni de redélivrance ; l'expiration des vingt-quatre mois n'entraîne pas leur suppression automatique. Pour les autres prestations, la durée de mise à disposition de la galerie indiquée dans les conditions particulières constitue la durée garantie au client. Aucune durée générale de conservation ou de redélivrance au-delà de cette période n'est garantie, sauf engagement particulier prévu pour la prestation. La réactivation d'une galerie expirée encore récupérable, avec émission d'un nouveau lien, est facturée 300 € TTC par galerie pour un mariage et 60 € TTC par galerie pour les autres prestations. Elle reste subordonnée à la disponibilité des fichiers et ne peut être garantie au-delà de la durée garantie de conservation. Le simple renvoi d'un lien toujours actif est gratuit. Ces durées sont des engagements commerciaux de Studio Timeless et ne constituent pas des durées légales de conservation.

10) Propriété intellectuelle, droits d'usage et attribution

Les images réalisées par Studio Timeless sont protégées par le droit d'auteur (loi n° 57-298 du 11 mars 1957, reprise dans la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 — Code de la propriété intellectuelle). Studio Timeless demeure seule et entière propriétaire des images réalisées au cours de ses interventions, et seule titulaire des droits d'auteur s'y attachant.

10.1 Droit d'usage du Client — cadre strictement privé et familial. Le Client bénéficie d'un droit d'usage strictement privé et familial des images livrées : visionnage, conservation, tirages personnels, partage au sein du cercle familial restreint. Toute diffusion en dehors de ce cercle privé (réseaux sociaux, sites internet, blogs, messageries instantanées publiques, supports digitaux quels qu'ils soient) constitue un acte de communication au public et nécessite l'autorisation préalable et écrite du Studio (cf. article 11).

10.2 Exclusion de tout usage professionnel ou commercial — toutes prestations sans exception (Mariage inclus). Aucune prestation Studio Timeless, qu'elle porte sur des photographies ou des vidéos, ne cède par défaut de droits d'usage professionnel, commercial ou promotionnel. Pour les prestations Entreprise / Corporate, les droits accordés sont ceux définis par une cession écrite mentionnée au devis. La remise d'un film ou de rushs, lorsqu'ils sont prévus dans l'offre, ne vaut pas cession de droits au-delà de ce qui est expressément prévu. Le Client s'interdit notamment, sauf cession écrite et expresse formalisée par avenant et facturée séparément, d'utiliser les photographies ou vidéos :

- sur LinkedIn, signatures email professionnelles, site internet d'entreprise, CV en ligne, supports de communication d'entreprise ;
- à des fins commerciales (vente, publicité, communication commerciale, packaging, marketplaces, NFT, revente sur banques d'images, exploitation par une agence, etc.) ;
- à des fins promotionnelles pour un tiers (employeur, prestataire, lieu de réception, marque, magazine de mariage, wedding planner, etc.).

Toute utilisation professionnelle ou commerciale nécessite la souscription d'une **licence commerciale spécifique**, faisant l'objet d'un devis distinct précisant l'usage autorisé, sa durée, le territoire et les supports concernés. Cette licence est facturée séparément du prix de la séance. **Pour les prestations Entreprise / Corporate, qu'elles portent sur des photographies ou des vidéos, une cession peut être formalisée selon les conditions définies au devis** (cf. Annexe 9). Dans tous les autres cas — Mariage compris — la cession de droits reste soumise à un avenant écrit.

10.2 bis — Facturation a posteriori en cas d'usage non autorisé. En cas d'utilisation professionnelle, commerciale ou promotionnelle des photographies ou vidéos par le Client sans cession préalable écrite (notamment publication sur LinkedIn, site internet d'entreprise, supports d'entreprise, communication commerciale, magazine de mariage, blog professionnel d'un tiers, etc.), cet usage délibéré vaut **acceptation tacite des conditions tarifaires en vigueur** du Studio à la date de constatation. Une facture correspondant aux droits de cession sera alors émise et payable sous 30 jours, **majorée de 100 % à titre de clause pénale** au sens

de l'article 1231-5 du Code civil, en réparation forfaitaire du préjudice subi du fait de l'usage sans autorisation préalable. Le tarif de cession applicable est celui figurant aux conditions tarifaires du Studio (publiées sur https://studiotimeless.fr et/ou communiquées sur demande) à la date de constatation de l'usage. La présente clause s'applique sans préjudice :

- du droit pour le Studio d'exiger le retrait immédiat de la publication non autorisée ;
- des poursuites pour contrefaçon prévues aux articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle (peines pouvant atteindre 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende) ;
- de tout dommage et intérêt complémentaire en cas de préjudice avéré supérieur au montant de la clause pénale.

10.3 Attribution obligatoire — droit moral du photographe. Conformément à l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, le Studio bénéficie d'un droit perpétuel et inaliénable à la paternité de son œuvre. À ce titre, toute diffusion publique d'une photographie ou d'une vidéo réalisée par Studio Timeless — qu'elle soit expressément autorisée ou rendue possible par le présent contrat — doit être accompagnée, de manière visible et lisible, de la mention :

« © Studio Timeless — Maison de la Photographie à Limoges »

Lorsque le support le permet (réseaux sociaux, articles en ligne, blogs, etc.), cette mention sera complétée par un lien actif vers https://studiotimeless.fr et/ou par un tag/identification du compte officiel du Studio. L'absence de mention, son altération, sa suppression ou tout crédit attribué à un tiers constitue une violation du droit moral et engage la responsabilité du Client.

10.4 Intégrité de l'œuvre. Le Client s'interdit de modifier les images livrées : application de filtres tiers, recadrages substantiels, ajout de logos ou textes, retouches, colorisations, transformations par intelligence artificielle, etc., sans accord écrit préalable du Studio. Cette obligation vise à préserver l'intégrité de l'œuvre et le droit moral du photographe.

10.5 Fichiers bruts photographiques : Les fichiers RAW et négatifs numériques photographiques ne sont pas livrés.

Rushs vidéo : Leur livraison est incluse uniquement dans les offres qui le prévoient expressément. Ils sont remis sans montage ni étalonnage, par SwissTransfer.

11) Droit à l'image et droits de diffusion du Studio

Pour toutes les prestations, à l’exception des photos d’identité réalisées au studio ou à distance, la diffusion d’une sélection des photographies par Studio Timeless sur ses supports professionnels et ses réseaux sociaux est autorisée par défaut, sous réserve du droit d’opposition et de retrait du Client prévu à l’article 11.5. Les mêmes conditions s’appliquent aux prestations de Mariage et aux prestations hors Mariage. Les photos d’identité, réalisées au studio ou à distance, sont exclues de la diffusion et de toute utilisation promotionnelle par Studio Timeless.

11.1 Mariages — Diffusion par le Studio. Sauf opposition expresse du Client, formulée par écrit lors de la signature du devis ou ultérieurement selon l’article 11.5, Studio Timeless se réserve le droit de publier une sélection des photographies du mariage sur son site internet officiel (https://studiotimeless.fr), dans son portfolio, son blog et ses articles, sur sa fiche professionnelle mariages.net, sur les annuaires et plateformes professionnelles pertinents, ainsi que sur les réseaux sociaux du Studio (Instagram, Facebook, TikTok, Pinterest, YouTube, etc.).

11.2 Réseaux sociaux du Studio. La diffusion sur les réseaux sociaux du Studio fait partie de l’autorisation par défaut décrite à l’article 11.1. Elle ne requiert pas de consentement séparé. Le Client peut s’y opposer selon l’article 11.5, sans que cela n’affecte la prestation.

11.3 Prestations hors Mariage. Pour toutes les prestations hors Mariage (famille, portrait, grossesse, Iris, corporate, événement, fantasy, etc.), à l’exception des photos d’identité réalisées au studio ou à distance, qui ne sont pas diffusées par le Studio, et sauf opposition expresse du Client formulée par écrit lors de la signature du devis ou ultérieurement selon l’article 11.5, Studio Timeless se réserve le droit de publier une sélection des photographies sur son site internet officiel (https://studiotimeless.fr), dans son portfolio et son blog, sur les annuaires et plateformes professionnelles pertinents, ainsi que sur les réseaux sociaux du Studio (Instagram, Facebook, TikTok, Pinterest, YouTube, etc.).

Spécificité des visuels IRIS. Les visuels issus d’une prestation IRIS sont des représentations graphiques de l’iris uniquement ; ils ne montrent ni la tête ni le visage du Client. Studio Timeless est autorisé à les diffuser sur les supports professionnels et les réseaux sociaux prévus au présent article. Cette diffusion n’est pas soumise au droit d’opposition et de retrait prévu à l’article 11.5. Cette exception concerne uniquement la diffusion par Studio Timeless des visuels IRIS ; les autres photographies restent soumises au droit d’opposition et de retrait prévu au présent article. Les droits d’utilisation du Client restent régis par l’article 10.

11.4 Clause de réciprocité — refus de diffusion par le Client. Conformément à la pratique professionnelle photographique et à la jurisprudence applicable, le Client qui refuse au Studio le droit de diffuser tout ou partie des photographies (portfolio professionnel et/ou réseaux sociaux) renonce expressément, pour les mêmes photographies refusées, à tout usage public de sa part : il s'interdit notamment toute publication sur ses propres réseaux sociaux (Instagram, Facebook, TikTok, LinkedIn, Snapchat, etc.), blogs personnels, sites internet, supports digitaux ou toute autre forme de diffusion sortant du cercle strictement privé et familial.

En cas de publication par le Client de photographies dont la diffusion par le Studio a été refusée, le Client est réputé avoir lui-même rendu ces images publiques. Le Studio retrouve alors automatiquement le droit de les diffuser dans les mêmes conditions, en

application de l'article 11.1 et/ou 11.2 selon les supports concernés, nonobstant tout refus antérieur.

11.5 Droit d'opposition et retrait. Le Client peut s'opposer à tout moment, par une demande écrite adressée à contact@studiotimeless.fr, à la diffusion de ses photographies par le Studio, à l'exception des visuels IRIS définis à l'article 11.3. À réception de cette demande, Studio Timeless cesse toute nouvelle diffusion et retire les photographies concernées des supports qu'il contrôle. Cette opposition n'affecte pas la clause de réciprocité prévue à l'article 11.4.

12) Tirages, fichiers numériques et TVA

Les tirages d'art sont fournis sans fichier numérique, sauf option souscrite. La TVA est appliquée selon la nature des livrables. Après validation du bon à tirer (BAT) par le client, les tirages sont disponibles au retrait à partir du mardi de la semaine suivante.

Pour les prestations hors mariage, le produit "Photo HD pour le Web" correspond à un fichier optimisé pour le Web. Le fichier haute résolution peut être acheté séparément lorsque l'offre le prévoit.

13) Responsabilité, force majeure, matériel

La responsabilité du Studio est limitée au remboursement des sommes versées en cas d'incident grave empêchant la livraison.

14) Utilisation de lasers

Le Client est responsable des dégradations causées au matériel du Studio par l'utilisation de lasers tiers. Le Client devra assumer les frais de remise en état et la perte d'exploitation.

15) Données personnelles (RGPD)

Gestion des données pour la relation client. Droits d'accès/rectification via contact@studiotimeless.fr.

16) Médiation de la consommation

Après réclamation écrite préalable adressée à Studio Timeless, le consommateur peut saisir C&C-médiation (Conseils et Consommation-Médiation), médiateur désigné M. Dominique-Pierre COULON, 37 rue des Chênes, 25480 Miserey-Salines, téléphone 07 861 892 25. Site : https://www.cc-mediateurconso-bfc.fr.

17) Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforcent de trouver une résolution amiable. À défaut de résolution amiable, chaque partie peut saisir les juridictions compétentes selon les règles de droit applicables. Le consommateur conserve les choix de compétence territoriale prévus par la loi.

18) Droit de rétractation (Vente à distance)

18.1 Exclusion de plein droit pour les prestations à date fixée. Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours prévu à l'article L221-18 **ne s'applique pas** aux prestations photographiques et vidéo réservées à date fixée auprès de Studio Timeless (mariage, événement, séance sur rendez-vous à date arrêtée), en raison de leur nature.

18.2 Fondement légal — article L221-28 du Code de la consommation. Cette exclusion s'appuie cumulativement sur :

- **L221-28 12°** : « fourniture (...) de services (...) d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée » — la prestation photographique à date fixée constitue une activité de loisirs à date déterminée au sens de la loi ;
- **L221-28 3°** : « fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés » — chaque prestation Studio Timeless est nettement personnalisée aux attentes du Client (échanges préparatoires, repérage, planning, direction artistique, post-traitement sur-mesure).

18.3 Blocage exclusif de la date — motif déterminant. Le Client reconnaît expressément que la réservation entraîne un **blocage exclusif et personnalisé du créneau à son bénéfice**, empêchant Studio Timeless de servir tout autre Client sur la même période — parfois plusieurs mois ou années à l'avance. Ce blocage définitif, et l'impossibilité corrélative pour Studio Timeless de servir un autre Client sur la même date, justifie à lui seul l'exclusion du droit de rétractation. L'acompte versé rémunère l'immobilisation du créneau et la préparation ; il n'est pas remboursable en cas de rétractation du Client, quel qu'en soit le motif.

18.4 Consentement explicite du Client. Le Client reconnaît avoir pris connaissance du présent article et de son fondement légal avant signature, et accepte expressément que sa prestation à date fixée soit exclue du droit de rétractation de 14 jours. Cette acceptation est confirmée par la signature du devis/contrat et le versement de l'acompte, valant reconnaissance explicite de l'exception L221-28 CC.

18.5 Cas résiduel — prestations sans date fixée. Pour les seules prestations à exécution différée dont la date n'est pas encore arrêtée au jour de la réservation (packages ouverts sans créneau bloqué), le délai de rétractation de 14 jours s'applique conformément à l'article L221-18. Le Client peut alors renoncer expressément à ce délai en demandant l'exécution immédiate, conformément à l'article L221-25 du Code de la consommation.

20) Majoration sans rendez-vous

Une majoration de 5 € TTC s'applique aux prestations sans rendez-vous.

Annexes — Conditions particulières

Annexe 2 — Conditions particulières « Iris »

- **Nature de la prestation**: prestation artistique (non médicale). Le rendu dépend notamment de la physiologie de l'œil, de la sensibilité à la lumière et de la coopération du Client (**obligation de moyens**).
- **Préparation et installation hors studio**: toute séance IRIS réalisée hors du Studio Timeless entraîne un forfait de préparation et d'installation du matériel de 50 € TTC. Ce forfait couvre notamment le temps de préparation ainsi que le montage et le démontage du matériel et reste distincte des frais de déplacement. Hors Limoges intra-muros, le temps de trajet aller-retour depuis et vers le Studio Timeless est facturé 100 € TTC par heure, par tranches de 15 minutes entamées, soit 25 € TTC par tranche commencée. Les frais kilométriques aller-retour sont facturés en complément selon les modalités de l'article 3.6 (0,85 € TTC par kilomètre), sauf indication contraire au devis. La faisabilité du déplacement est confirmée préalablement selon l'adresse et les conditions d'accès. Studio Timeless peut ne pas intervenir lorsque l'accès, le stationnement, l'installation du matériel ou la sécurité des personnes et du matériel ne peuvent être assurés dans des conditions normales.
- **Réservation**: ferme après acompte.
- **Fichiers numériques**: aucun fichier numérique inclus sauf option.
- **Livraison**: Pour les prestations IRIS, le délai maximal de livraison des photographies est de deux semaines ouvrées.
- **Annulation**: impossible hors force majeure (acomptes non remboursables).

DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le client reconnaît et accepte expressément que la séance Iris fournie par Studio Timeless est exclue du droit de rétractation de 14 jours prévu à l'article L221-18, en raison de sa nature :

- date d'exécution fixée et convenue avec le client ;
- blocage exclusif et personnalisé de cette date par le studio (impossibilité de revendre le créneau à un autre client) ;
- versement d'un acompte non remboursable conditionnant la réservation ;
- œuvre d'art réalisée sur-mesure à partir de l'iris du client (production unique et personnalisée).

Dès la signature du devis ou du contrat, et la confirmation de la réservation, le client renonce expressément et sans réserve à toute possibilité de rétractation. L'acompte versé reste acquis au studio en cas d'annulation à l'initiative du client.

Cette exclusion s'applique également aux séances réservées en ligne (vente à distance) et est rappelée au moment de la validation de la réservation par la case à cocher de consentement explicite.

- **Usage des images**: usage strictement privé et familial. Tout usage professionnel ou commercial (LinkedIn, signature pro, site d'entreprise, etc.) est exclu et nécessite une licence commerciale spécifique facturée séparément (Art. 10.2). L'usage non autorisé entraîne facturation a posteriori avec majoration de 100 % (Art. 10.2 bis). Mention auteur obligatoire en cas de publication autorisée (Art. 10.3).

Annexe 3 — Conditions particulières « Location de matériel »

- **Réservation**: ferme après signature et paiement selon conditions indiquées au contrat de location.
- **Caution / dépôt de garantie**: exigible selon matériel loué.
- **État des lieux**: matériel remis et restitué après vérification.
- **Responsabilité**: le locataire est responsable du matériel pendant toute la durée de location (vol, casse, détérioration, perte).
- **Retard**: pénalités de retard possibles selon contrat.

Annexe 5 — Conditions particulières « Séances classiques / Famille / Grossesse »

- **Périmètre**: s'applique aux séances photo (hors Iris, Mariage) réalisées en studio et/ou en extérieur, incluant notamment portraits, famille et grossesse, sauf mention contraire au devis.
- **Réservation & acompte**: réservation ferme après signature/validation et encaissement de l'acompte forfaitaire prévu aux CGV (sauf exceptions indiquées au devis).

- **Participants**: le nombre de participants et la présence d'animaux doivent être annoncés à l'avance. Toute demande particulière (mise en scène, accessoires, lieu spécifique) doit être validée avant la séance.
- **Extérieur / météo**: en cas de météo défavorable ou de contraintes rendant la prise de vue extérieure inadaptée, Studio Timeless peut proposer une alternative (studio, autre lieu, autre date) selon disponibilités.
- **Frais de déplacement (extérieur / domicile)**: facturés au réel (0,85 € TTC/km AR depuis Limoges), sauf mention contraire au devis. Si un forfait est inclus, la facturation reste au réel avec en déduction le forfait indiqué (cf. Art. 3.6).
- **Livrables**: les livrables (tirages, album, options, fichiers numériques) sont ceux de la formule choisie. Aucun fichier numérique n'est inclus sauf option.
- **Choix des images**: le Studio sélectionne et livre les images conformes à sa direction artistique ; le nombre d'images livrées dépend de la formule et du déroulé de séance.
- **Usage des images — usage privé uniquement**: les photos livrées sont destinées à un usage strictement privé et familial. **Aucun droit n'est cédé pour un usage professionnel, commercial ou promotionnel** : LinkedIn, signature email pro, site internet d'entreprise, CV en ligne, communication d'entreprise, vente, publicité, etc. sont expressément exclus (Art. 10.2). Toute utilisation professionnelle ou commerciale nécessite une licence commerciale dédiée, facturée séparément. **L'usage non autorisé entraîne facturation a posteriori des droits de cession au tarif en vigueur, majorés de 100 % à titre de clause pénale** (Art. 10.2 bis), sans préjudice des poursuites pour contrefaçon.
- **Attribution**: en cas de publication autorisée sur les réseaux sociaux personnels du Client, mention « © Studio Timeless — Maison de la Photographie à Limoges » obligatoire (Art. 10.3).

Annexe 6 — Conditions particulières « Identité »

- **Périmètre**: photos d'identité et services assimilés.
- **Diffusion**: les photos d’identité réalisées au studio ou à distance sont exclues de toute publication et utilisation promotionnelle par Studio Timeless (cf. article 11).
- **Sans rendez-vous**: une majoration de **5 € TTC** s'applique (cf. article 20).
- **Retard**: en cas de rendez-vous, au-delà de **15 minutes** de retard, la séance est annulée sans remboursement (cf. article 6).
- **Conformité**: le Client s'engage à respecter les exigences administratives (tenue, expression, accessoires). Studio Timeless réalise la prise de vue selon les normes applicables ; le refus par une administration pour un motif externe (altération du document après remise, exigences spécifiques non communiquées, etc.) ne saurait engager la responsabilité du Studio.
- **Livraison**: immédiate, sauf cas technique exceptionnel.

Annexe 7 — Conditions particulières « Vidéo »

- **Périmètre**: prestations vidéo (tournage, montage, livraison) réalisées seules ou en complément d'une prestation photo.
- **Validation du besoin**: le périmètre (durée, format, style, lieux, planning, livrables) est défini au devis. Toute modification demandée après validation peut entraîner un ajustement tarifaire.
- **Montage & retours**: le montage suit la direction artistique du Studio. **Deux (2) séries de retours maximum** sont incluses, dans une limite raisonnable. Au-delà, toute demande supplémentaire est facturée sur devis.
- **Musique / droits**: l'utilisation de musiques, logos, images ou contenus fournis par le Client se fait sous la responsabilité du Client, qui garantit disposer des droits nécessaires.
- **Droits d’usage — vidéo professionnelle**: pour toute vidéo réalisée pour une entreprise ou un professionnel, les usages professionnels et commerciaux doivent être définis par écrit au devis ou dans le document de cession associé. Celui-ci précise les usages autorisés, les supports, le territoire et la durée. Toute utilisation hors de ce périmètre nécessite un accord écrit préalable. La livraison du film ou des rushs ne transfère aucun droit supplémentaire.
- **Livraison**: selon délais indicatifs des CGV, sauf mention contraire au devis.

Annexe 8 — Conditions particulières « Fantasy »

- **Périmètre**: séances créatives avec mise en scène et retouches avancées.
- **Direction artistique**: la proposition créative (univers, accessoires, ambiance, retouches) relève de la direction artistique du Studio.
- **Temps de post-production**: la post-production peut être plus longue qu'une séance classique ; les délais exacts peuvent être précisés au devis, dans la limite du délai maximal prévu aux CGV.

- **Retouches**: les retouches créatives incluses sont celles prévues par la formule ; toute demande supplémentaire peut faire l'objet d'un devis.
- **Livrables**: aucun fichier numérique inclus sauf option.
- **Usage des images**: usage strictement privé. Tout usage professionnel ou commercial est exclu sauf licence dédiée (Art. 10.2). L'usage non autorisé entraîne facturation a posteriori avec majoration de 100 % (Art. 10.2 bis). Mention auteur obligatoire en cas de publication (Art. 10.3).

Annexe 9 — Conditions particulières « Entreprise »

- **Périmètre**: portraits corporate, reportages et contenus photographiques ou vidéo destinés à la communication interne ou externe, ainsi que les prestations assimilées.
- **Devis & cahier des charges**: la prestation est définie au devis (objectifs, planning, lieux, nombre de personnes, livrables, droits d'usage).
- **Droits d'usage**: les droits (durée, territoire, supports, usage publicitaire) sont précisés au devis et font l'objet d'une **cession écrite et facturée séparément** du prix de la prise de vue. Toute utilisation au-delà du périmètre prévu (LinkedIn personnel des collaborateurs, supports non listés, prolongation, etc.) nécessite un avenant. **L'usage hors périmètre sans avenant entraîne facturation a posteriori au tarif en vigueur majoré de 100 %** (Art. 10.2 bis).
- **Attribution**: la mention « © Studio Timeless — Maison de la Photographie à Limoges » est requise sur tous les supports de diffusion, dans la mesure où le format le permet (Art. 10.3).
- **Frais de déplacement**: facturés au réel (0,85 € TTC/km AR depuis Limoges), sauf mention contraire au devis. Si un forfait est inclus, la facturation reste au réel avec en déduction le forfait indiqué (cf. Art. 3.6).
- **Organisation**: le Client s'engage à assurer la disponibilité des personnes, l'accès aux lieux, et les autorisations nécessaires.
- **Confidentialité**: sur demande écrite, Studio Timeless peut s'engager à ne pas diffuser les images (ou à limiter la diffusion) selon les modalités convenues.

Annexe 10 — Conditions particulières « Restaurations de photos »

- **Périmètre**: restauration, réparation, colorisation, amélioration et/ou recomposition d'images anciennes ou dégradées, à partir de fichiers ou supports fournis par le Client.
- **Obligation de moyens**: la restauration dépend de l'état du support, de la qualité de la numérisation et des informations disponibles ; Studio Timeless est tenu à une obligation de moyens, sans garantie de résultat identique à une attente subjective.
- **Supports originaux**: lorsque le Client confie un support original (tirage papier, négatif, etc.), la remise s'effectue **de préférence en main propre** au studio. En cas d'envoi postal, celui-ci est effectué **aux frais du Client**, sous sa responsabilité, avec un emballage adapté et un mode d'expédition suivi/assuré recommandé. La responsabilité de Studio Timeless est **limitée** aux dommages directement imputables à une faute prouvée du Studio, à l'exclusion des risques liés au transport.
- **Allers-retours**: le nombre d'allers-retours/ajustements inclus peut être précisé au devis ; au-delà, facturation complémentaire.
- **Livrables**: la restauration est livrée principalement sous forme de **tirage d'art / fine art**. Un **fichier numérique HD** peut être fourni **sur demande**, selon les modalités et tarifs indiqués au devis.

Annexe 11 — Conditions particulières « Location Photobooth »

- **Périmètre**: location de la borne photo (**photobooth classique, borne miroir ou photobooth 360**) et de l'ensemble de ses composants et accessoires (imprimante, écran tactile, vitre miroir, **iPad Air M4**, module photo, plateau rotatif et bras du photobooth 360, **plots de sécurité et cordons de délimitation**, éclairage, vitres, câbles et alimentations, multiprise fournie, flight case / housse et ses mousses de protection, pied et fixations, télécommandes et dongles, consommables, documentation). La présente annexe complète l'Annexe 3 « Location de matériel » et prévaut en cas de contradiction.
- **État des lieux contradictoire**: un état des lieux est établi à la remise et à la restitution du matériel (contrôle visuel et fonctionnel, photos horodatées). **Le type de borne (photobooth classique, borne miroir ou photobooth 360), le modèle d'imprimante (notamment DNP DS620, DNP DS-RX1HS ou DNP QW410), le nombre de plots et cordons et, le cas échéant, le modèle et la taille de l'iPad y sont consignés.** À défaut de réserves écrites du Client à la remise, le matériel est réputé remis complet, en parfait état de fonctionnement et sans dommage. Les constats effectués à la restitution par le Studio, appuyés de photographies, font foi entre les parties.
- **Garde et responsabilité — fait des tiers**: le Client assume la garde juridique et matérielle du photobooth de la remise à la restitution, au sens de l'article 1242 alinéa 1er du Code civil. Il répond, à l'égard du Studio, de toute dégradation, casse, perte ou vol, quelle qu'en soit la cause et quel qu'en soit l'auteur — y compris lorsqu'elle est le fait d'un invité, participant, ami, membre de

la famille, salarié, prestataire ou de tout autre tiers présent sur le lieu de l'événement — à la seule exclusion du vice propre du matériel et de l'usure normale. **Le Client est l'unique débiteur des sommes dues au Studio à ce titre ; il lui appartient, s'il l'estime opportun, d'exercer tout recours contre le ou les auteurs du dommage, après paiement de la facture du Studio, ce recours ne pouvant ni suspendre ni conditionner ledit paiement.**

- **Conditions d'utilisation**: utilisation en intérieur ou espace couvert et sec, sur surface plane et stable, à l'abri des liquides, flammes, sources de chaleur et intempéries. Sont notamment interdits : l'ouverture du caisson, toute intervention technique, le débranchement/rebranchement non conforme à la documentation, le déplacement de la borne sans précaution, le retrait de l'iPad de son support et le transport dans un véhicule non adapté.
- **Alimentation électrique — risques électriques**: la borne doit être raccordée **exclusivement à la multiprise / au bloc d'alimentation fourni par le Studio**, lui-même branché sur une prise murale d'une installation électrique conforme aux normes en vigueur. **Il est expressément interdit de brancher le photobooth sur toute autre multiprise, rallonge, enrouleur, adaptateur, groupe électrogène non régulé ou installation défectueuse.** Le Client, gardien du matériel pendant la location (art. 1242 C. civ.), supporte les conséquences de tout dommage d'origine électrique survenu pendant la période de location — notamment surtension, choc électrique, court-circuit, foudre, coupure ou instabilité du réseau électrique du lieu — à la seule exclusion du vice propre du matériel démontré. Il lui appartient de s'assurer de la conformité de l'installation électrique du lieu de l'événement et, le cas échéant, de mobiliser son assurance ou celle du lieu.
- **Dépôt de garantie**: un dépôt de garantie d'un montant de **5 000 €** (sauf montant différent indiqué au devis/contrat) est exigé au plus tard à la remise du matériel, constitué par **empreinte de carte bancaire (mode privilégié)** ou, à défaut, par chèque non encaissé. Le dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité ni un plafond d'indemnisation.
- **Grille tarifaire forfaitaire des dégradations — accord préalable et application directe**: les dégradations, pertes et manquants constatés à la restitution sont facturés selon la grille forfaitaire ci-dessous (montants TTC ; pièces, main-d'œuvre, transport et gestion inclus). **Le forfait imprimante et le forfait iPad applicables sont ceux du matériel effectivement loué, tel que consigné à l'état des lieux de remise. La signature du présent contrat vaut acceptation expresse et préalable de cette grille, au sens de l'article 1231-5 du Code civil (clause pénale). Les forfaits s'appliquent de plein droit sur simple constat contradictoire : aucun devis n'est établi ni dû pour les postes listés à la grille**, celle-ci constituant l'évaluation forfaitaire et définitive du préjudice convenue entre les parties. Le Studio émet directement la facture correspondante, sans mise en demeure préalable.
- **Plafond protecteur — valeur de remplacement**: en toute hypothèse, le cumul des forfaits de dégradation facturés au titre d'un même dossier ne peut excéder la valeur de remplacement à neuf de la borne louée — soit **3 900 € TTC** pour le photobooth classique, **1 790 € TTC hors iPad** pour le photobooth 360 (l'iPad faisant l'objet de son propre forfait de remplacement à neuf, en sus), ou la valeur de remplacement de la borne miroir indiquée au devis/état des lieux — **ce plafond étant stipulé dans l'intérêt du Client afin que la réparation n'excède jamais la valeur de remplacement du matériel**. Ne sont pas compris dans ce plafond, et s'y ajoutent le cas échéant : le forfait iPad, les plots et cordons, l'immobilisation, le nettoyage, le retard de restitution, les frais de gestion de dossier et les indemnités d'intervention sur site.
- **Frais de gestion de dossier de dégradation**: lorsqu'au moins une dégradation, perte ou manquant donne lieu à facturation au titre de la présente annexe, des **frais forfaitaires de gestion administrative du dossier de 60 € TTC** sont dus en sus (constitution du dossier : constats et photographies, recherche et commande des pièces, correspondances, édition de la facture et suivi du dépôt de garantie). Ces frais, librement convenus entre les parties et acceptés à la signature du contrat au titre de l'article 1231-5 du Code civil, sont dus une seule fois par dossier, quel que soit le nombre de dégradations constatées.
- **Règlement sous 72 heures et sort du dépôt de garantie**: la facture est **payable sous 72 heures** à compter de son émission, afin de permettre la restitution du dépôt de garantie dans les meilleurs délais. Le règlement s'effectue en priorité par **carte bancaire ou virement instantané**. **Si le dépôt de garantie a été remis par chèque et qu'aucun règlement par carte bancaire ou virement instantané n'est intervenu à l'expiration du délai de 72 heures, le chèque de caution est remis à l'encaissement et la différence entre le montant du chèque et les sommes dues est remboursée au Client.** Ce remboursement n'intervient qu'après **encaissement définitif et irrévocable du chèque**, c'est-à-dire après crédit effectif des fonds et expiration des délais interbancaires de vérification et de rejet, le crédit initial d'un chèque n'étant opéré par les banques que « sous réserve d'encaissement » (sauf bonne fin). Les délais de traitement interbancaires relèvent exclusivement des établissements bancaires ; le Studio ne saurait être tenu responsable de tout délai supplémentaire de ce fait. **Pour cette raison, le dépôt de garantie par empreinte de carte bancaire est recommandé** : il permet une libération ou une restitution du solde plus rapide, le montant dû étant simplement débité à hauteur des forfaits applicables et le solde de l'empreinte libéré sans délai d'encaissement. En cas de retard de paiement au-delà du délai de 72 heures, les pénalités de retard prévues à l'article 3.5 des CGV s'appliquent de plein droit.

Dégradation / manquant constaté	**Forfait TTC**
Remplacement complet de la borne photobooth classique (destruction, perte, vol, dommage irréparable — y compris dommage d'origine électrique : surtension, court-circuit, foudre, choc électrique)	3 900 €
Remplacement complet du photobooth 360, hors iPad (destruction, perte, vol, dommage irréparable — y compris dommage d'origine électrique)	1 790 €

iPad Air M4 équipant la borne : casse, dégradation, rayure, dysfonctionnement, perte ou vol — remplacement à neuf, selon modèle consigné à l'état des lieux | 790 € (11″) / 1 050 € (13″)
Vitre miroir 65 pouces de la borne miroir rayée, fendue ou cassée — remplacement, intervention incluse | 2 600 €
Écran 32 pouces de la borne miroir fissuré, cassé ou hors service — remplacement, intervention incluse | 1 500 €
Échange Standard Imprimante DNP DS620 : destruction, perte, vol, dommage irréparable ou dommage lourd — si la borne louée en est équipée (état des lieux) | 1 290 €
Échange Standard Imprimante DNP DS-RX1HS : destruction, perte, vol, dommage irréparable ou dommage lourd — si la borne louée en est équipée (état des lieux) | 950 €
Échange Standard Imprimante DNP QW410 : destruction, perte, vol, dommage irréparable ou dommage lourd — si la borne louée en est équipée (état des lieux) | 750 €
Vitre de sécurité en verre du photobooth rayée, fendue ou cassée — remplacement, intervention incluse | 1 500 €
Écran tactile fissuré, cassé ou hors service | 590 €
Module photo / caméra endommagé ou hors service | 790 €
Vitre / plexiglas de protection secondaire (imprimante, éclairage…) rayé(e) | 90 €
Vitre / plexiglas de protection secondaire (imprimante, éclairage…) fendu(e) ou cassé(e) | 190 €
Rayure sur coque / carrosserie inférieure à 5 cm (par zone) | 90 €
Rayure sur coque / carrosserie de 5 à 20 cm (par zone) | 150 €
Rayures supérieures à 20 cm, multiples ou profondes (jusqu'au support) | 360 €
Bosse / enfoncement (par impact) | 120 €
Déformation structurelle de la coque ou du châssis n'engageant pas l'utilisation de la borne | 490 €
Déformation ou dommage engageant l'utilisation ou la sécurité — borne, imprimante ou caisse / flight case : remplacement complet de l'élément concerné pour raisons de sécurité | Forfait de remplacement de l'élément concerné
Brûlure (cigarette, bougie, projecteur…) — par brûlure | 200 €
Brûlures multiples (2 et plus) ou étendues — forfait | 400 €
Câble standard abîmé, sectionné ou perdu (par câble) | 40 €
Câble, alimentation ou multiprise fournie, spécifique (imprimante, écran…) abîmé(e), sectionné(e) ou perdu(e) (par pièce) | 90 €
Plot de sécurité / poteau de délimitation détérioré, perdu ou non restitué (par plot, hors cordon) | 99 €
Cordon de délimitation détérioré, perdu ou non restitué (par cordon) | 49 €
Éclairage LED / anneau lumineux endommagé ou hors service | 200 €
Pied, support ou fixation détérioré(e) ou manquant(e) | 90 €
Flight case / housse de transport détérioré(e) ou non restitué(e) | 690 €
Mousses de protection du flight case manquantes ou détruites | 100 €
Télécommande, dongle ou clé USB perdu(e) ou détérioré(e) | 60 €
Clé / serrure du caisson perdue ou détériorée | 50 €
Documentation / guide d'utilisation perdu(e), abîmé(e) ou non restitué(e) | 30 €
Kit consommables rendu inutilisable (rouleau papier / ruban, hors usage normal prévu au contrat) | 120 €
Nettoyage approfondi (liquides, confettis, résidus collants, salissures importantes) | 80 €
Frais de gestion administrative du dossier de dégradation (une fois par dossier, dès qu'un forfait est facturé) | 60 €
Immobilisation du matériel pendant réparation ou remplacement (par jour ouvré, plafonné à 15 jours) | 90 €
Retard de restitution (par jour calendaire entamé) | 150 €
Intervention sur site pour incident non imputable au Studio (câble arraché, sectionné ou débranché, mauvaise manipulation, déplacement de la borne, coupure d'alimentation du lieu…) — forfait par intervention, hors déplacement | 50 €
Déplacement lié à une intervention sur site — par km parcouru au réel, trajet aller-retour calculé du Studio (Limoges) au lieu d'intervention et retour au Studio | 0,85 € / km
Intervention de nuit entre 22 h 00 et 6 h 00 — conditions doublées | 100 € + 1,70 € / km

- **Retard de restitution**: tout retard de restitution est facturé **150 € TTC par jour calendaire entamé**, indépendamment du prix et de la durée de la location convenus au contrat, ce montant réparant forfaitairement l'indisponibilité du matériel pour les locations suivantes. Il se cumule, le cas échéant, avec le forfait d'immobilisation si le matériel est restitué endommagé.

- **Intervention sur site — incident non imputable au Studio**: si le Studio doit se déplacer pendant la période de location en raison d'un incident qui ne relève ni de sa responsabilité ni d'un vice propre du matériel (notamment câble arraché, sectionné ou débranché, mauvaise manipulation, déplacement de la borne, coupure d'alimentation électrique du lieu, paramétrage modifié par le Client ou un tiers), une **indemnité forfaitaire d'intervention de 50 € TTC** est due par intervention, à laquelle s'ajoutent les **frais de déplacement facturés au réel à 0,85 € TTC / km**, le kilométrage étant **systématiquement calculé sur le trajet complet aller-retour : départ du siège du Studio (Limoges), lieu d'intervention, retour au siège du Studio** (cf. Art. 3.6). **Pour toute intervention effectuée entre 22 h 00 et 6 h 00, ces conditions sont doublées** : forfait de 100 € TTC et barème kilométrique de 1,70 € TTC / km. La signature du présent contrat vaut accord préalable sur ces indemnités ; le Studio est fondé à en émettre directement la facture, payable sous 72 heures. Ces indemnités se cumulent, le cas échéant, avec les forfaits de dégradation de la grille ci-dessus (ex. : remplacement d'un câble sectionné + intervention + déplacement). **Réciproquement, si l'incident a pour origine le matériel lui-même (panne, vice ou défaut de la chose louée), sa préparation ou toute autre cause imputable au Studio — et non une erreur, une négligence ou un manquement du Client ou d'un tiers —, l'intervention et le déplacement sont intégralement pris en charge par le Studio et ne donnent lieu à aucune facturation au Client**, conformément à la garantie due par le loueur au titre des articles 1719 et 1721 du Code civil (délivrance et jouissance paisible de la chose louée, garantie des vices).
- **Sécurité**: toute déformation structurelle ou tout dommage compromettant l'utilisation ou la sécurité **de la borne, d'une imprimante ou de sa caisse / flight case d'utilisation et de transport** (risque électrique, instabilité, arêtes coupantes, mécanisme de fermeture défaillant, etc.) entraîne le **remplacement complet de l'élément concerné**, facturé au forfait correspondant de la grille (remplacement complet de la borne, forfait imprimante du modèle concerné, forfait flight case), la remise en état partielle ne permettant pas de garantir la sécurité des utilisateurs ni l'intégrité du matériel.
- **Dégradations non listées**: tout dommage, manquant ou dysfonctionnement non prévu à la grille (y compris une imprimante ou un iPad d'un modèle autre que ceux listés) est facturé au réel, sur justificatif (facture de réparation ou valeur de remplacement à neuf), majoré le cas échéant du forfait d'immobilisation, dans la limite du plafond protecteur ci-dessus.
- **Assurance**: le Client est invité à vérifier auprès de son assureur (responsabilité civile, assurance habitation ou événementielle) la couverture des biens loués confiés.

Conditions particulières — Collections mariage photo, vidéo et photo + vidéo

Si les Clients demandent le report du mariage à une date située dans une année civile ultérieure, et sous réserve de la disponibilité du Studio, le prix total TTC du contrat initial est majoré de 10 %. Les sommes déjà versées sont déduites du nouveau total. Le report de date est confirmé par un avenant écrit précisant la nouvelle date et le solde à régler. Cette majoration s’applique uniquement aux reports demandés par les Clients.

Albums inclus dans les collections mariage

Les collections Éclat et Récit ne comprennent pas d’album. La collection Signature comprend un album 20 × 20 cm d’une valeur indiquée de 200 € TTC. La collection Héritage comprend un album 30 × 30 cm ainsi que deux mini-albums, inclus sans valeur distincte.

Heures incluses — collections mariage

Les heures incluses sont indivisibles. Pour chaque créneau de reportage convenu au devis, toute heure entamée est décomptée intégralement du volume prévu dans la collection. Ainsi, un créneau de 1 h 20 décompte 2 heures. Le temps non utilisé ne peut pas être reporté ultérieurement. Cette règle concerne les collections photo, vidéo et photo + vidéo. Elle ne modifie pas les paliers de facturation des heures supplémentaires. La séance Prélude conserve sa durée propre, distincte des heures de reportage.

Livraison des photographies de mariage

Le reportage photographique est livré dans un délai moyen de 20 jours ouvrés et au plus tard sous 30 jours ouvrés à compter du dernier événement photographié. Les photographies de la séance Prélude sont livrées dans un délai moyen de 10 jours ouvrés et au plus tard sous 30 jours ouvrés après cette séance. Les aperçus express expressément inclus dans la collection restent soumis au délai annoncé dans l’offre.

Livraison vidéo et coffret — mariage

Pour les offres « Un jour, notre histoire — Le film de votre mariage » et « Signature + Un jour, notre histoire — Photo et vidéo », le film de 8 à 10 minutes, le teaser de 3 minutes maximum et les rushs bruts sont livrés sous 3 mois maximum à compter du dernier événement filmé. Ces délais spécifiques remplacent les délais génériques pour ces livrables.

Le film final et le teaser sont remis sur une clé USB dans un coffret personnalisé inclus dans le prix. Le retrait au studio est gratuit. L’expédition en point relais Mondial Relay en France métropolitaine est proposée en option à 15 € TTC, emballage de protection et préparation compris. Les rushs sont transmis séparément par SwissTransfer, sans montage ni étalonnage.

Ajustements du montage — mariage

Pour ces deux offres, un retour d'ajustements légers est inclus, regroupé dans un seul email adressé au Studio sous 15 jours après réception du montage : retrait d'un plan, remplacement de quelques images lorsque les rushs le permettent ou ajustement d'un passage. Une nouvelle musique, une nouvelle structure ou un remontage complet font l'objet d'un devis préalable. Les erreurs imputables au Studio sont corrigées gratuitement, indépendamment de ce retour. Cette disposition remplace, pour ces deux offres, la mention générique de deux séries de retours incluses.

Heures supplémentaires — offres mariage vidéo et photo + vidéo

Les conditions ci-dessous concernent uniquement « Un jour, notre histoire — Le film de votre mariage » et « Signature + Un jour, notre histoire — Photo et vidéo ».

Prolongation vidéo. Convenue sur place avec les mariés et facturée après le mariage. Première heure supplémentaire indivisible ; deuxième heure par tranches de 30 minutes ; suivantes par tranches de 15 minutes. Toute heure ou tranche entamée est due. Pour le vidéaste : de 6 h à 22 h, 200 € TTC la première heure, puis 100 € TTC par tranche de 30 minutes pendant la deuxième heure et 50 € TTC par tranche de 15 minutes dès la troisième heure. De 22 h à 6 h, les tarifs vidéo sont doublés : respectivement 400 €, 200 € et 100 € TTC. Ces tarifs concernent uniquement les heures supplémentaires et ne modifient pas le décompte des heures incluses.

Dans l'offre photo + vidéo, chaque professionnel est facturé selon son tarif pour la prolongation convenue. Si les deux prolongent ensemble, les montants cumulés sont : de 6 h à 22 h, 350 € TTC la première heure, 175 € TTC par tranche de 30 minutes pendant la deuxième heure, puis 87,50 € TTC par tranche de 15 minutes dès la troisième heure ; de 22 h à 6 h, respectivement 700 €, 350 € et 175 € TTC. Aucun assistant n'est prévu dans cette offre.

Mariage — Nombre de photographies livrées

Les nombres de photographies annoncés dans les offres sont des estimations indicatives et ne constituent ni un minimum garanti ni un plafond de livraison. Le volume final varie notamment selon la durée effective du reportage, le déroulement de l'événement, les lieux, les conditions de lumière, le nombre et la participation des personnes présentes ainsi que les possibilités de prise de vue.

Toutes les photographies retenues après sélection professionnelle et retouche sont livrées. La sélection privilégie la qualité, la diversité et la cohérence du reportage.

Lorsqu'une estimation s'appuie sur des reportages antérieurs, les volumes précédemment livrés ne préjugent pas du nombre de photographies qui sera livré pour un nouvel événement.